



Garantie dite "responsable"

| Régime Général | Régime Obligatoire * (à titre indicatif) | Prise en charge par la Mutuelle* | | Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif) |
|---|---|--|---|--|
| | | Au titre du ticket modérateur et dans la limite de | Au titre des forfaits et dépassements dans la limite de | |
| OPTIQUE (suite) | | | | |
| Opérations de chirurgie correctrice de l'oeil | | | 310 €/Oeil et par an | 310 €/Oeil et par an |

(1) Tel que défini réglementairement, dans le respect des prix limites de vente et des plafonds fixés par la réglementation.
 (9) Prise en charge limitée à un équipement par période de deux ans sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
 (10) Un équipement est composé de deux éléments, à savoir deux verres et une monture. Chaque élément d'un équipement étant pris en charge selon les conditions applicables à la classe à laquelle il appartient (100% Santé ou Tarif libre).
 (11) - Verres simples :

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -6.00 et +6.00 dioptries,
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -6.00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4.00 dioptries,
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6.00 dioptries.
- Verres complexes :
- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6.00 à +6.00 dioptries,
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -6.00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4.00 dioptries,
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à -6.00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0.25 dioptrie,
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6.00 dioptries,
- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre -4.00 et +4.00 dioptries,
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -8.00 et 0.00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4.00 dioptries,
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8.00 dioptries.
- Verres très complexes :
- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4.00 à +4.00 dioptries,
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -8.00 et 0.00 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4.00 dioptries,
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à -8.00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0.25 dioptrie,
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8.00 dioptries.

(12) RO: Remboursement du Régime Obligatoire

| DENTAIRE | | | | |
|---|-------|------|----------|------------------|
| Soins | 70 % | 30 % | | 100 % |
| Soins et Prothèses dentaires 100 % Santé (13) | | | | 100 % Santé |
| Soins et Prothèses dentaires à tarifs maîtrisés (13) | | | | |
| - Prothèses fixes | 70 % | 30 % | + 150 % | 250 % |
| - Inlay-Core | 70 % | 30 % | + 50 % | 150 % |
| - Prothèses transitoires | 70 % | 30 % | 41 € | 100 % + 41 € |
| - Inlay onlay | 70 % | 30 % | | 100 % |
| - Prothèses amovibles | 70 % | 30 % | + 150 % | 250 % |
| Soins et Prothèses dentaires à tarifs libres | | | | |
| - Prothèses fixes | 70 % | 30 % | + 150 % | 250 % |
| - Inlay-core | 70 % | 30 % | + 50 % | 150 % |
| - Prothèses transitoires | 70 % | 30 % | 41 € | 100 % + 41 € |
| - Inlay onlay | 70 % | 30 % | | 100 % |
| - Prothèses amovibles | 70 % | 30 % | + 150 % | 250 % |
| <u>Orthodontie acceptée par l'Assurance maladie obligatoire :</u> | | | | |
| Traitement semestriel (14) | 100 % | | 290.25 € | 100 % + 290.25 € |
| Examens prétraitement et de surveillance orthodontique | 70 % | 30 % | + 150 % | 250 % |
| Travaux de contention après traitement | 100 % | | + 150 % | 250 % |
| <u>Orthodontie refusée par l'Assurance maladie obligatoire :</u> | | | | |
| Traitement semestriel (14) | | | 290.25 € | 290.25 € |
| Examens prétraitement et de surveillance orthodontique | | | + 180 % | 180 % |
| Travaux de contention après traitement | | | + 180 % | 180 % |